

# ÉCOLE DE NATATION

## Fiche inscription activités saison 2022/ 2023

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : .....

NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL : .....

ADRESSE : .....

.....

Date de naissance enfant : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Téléphone portable parents : .....

Mail : .....@.....

Validité : 12 septembre 2022 au 30 juin 2023

Nombre de séances : 30

**Tarifs : 206 ,00 euros** (soit 6,86 euros/la séance), non remboursable.

Séances rattrapables (en cas d'absence, maladie...) aux vacances de la Toussaint, Noël et février de l'année en cours, pour l'école de natation enfants.

Mode de paiement : CB      Chèque      Espèces      Prélèvement

(Cocher la case correspondante)

NOM ET PRENOM DU PAYEUR : .....

Mensualisation/prélèvements : Il est nécessaire que le mandat autorisant le prélèvement soit bien complété, daté, signé, et accompagné du bon relevé d'identité bancaire.

Les prélèvements sont réalisés en 10 mensualités comme suit :

Pour 2022/2023 : début des prélèvements en novembre 2022. Fin des prélèvements en août 2023.

Date limite pour la mise en place des prélèvements : 10 octobre 2022

**/!\ Au premier rejet du prélèvement, la somme entière du forfait devra être acquittée**

T.S.V.P. ↵



Test fait le :

Test réalisé par (nom du MNS) :

*Jardin aquatique (de 4 à 6 ans)*

*Grenouilles*

*Crevettes*

*Dauphins*

*Poissons*

*Natation synchronisée*

*Sauvetage sportif*

*Natation adultes*

**Je reconnais par la présente :**

- avoir pris connaissance du règlement intérieur du Centre Aquatique l'Auniscéane,
- avoir pris connaissance du contenu et de la durée de validité des cours de natation
- avoir un certificat médical à mon nom (ou au nom de l'enfant), en ma possession de non contre-indication à la pratique de la natation.

**Être informé que :**

- l'accès à l'école de natation, ne m'autorise pas à un accès piscine en dehors des heures de cours.
- que tout enfant de moins de 10 ans doit être accompagné d'un adulte jusqu'à l'accueil, à son arrivée et à la fin des cours.
- une fois le droit d'entrée ou autre prestation acquitté, aucun remboursement n'est possible

**Fait à la Tranche sur Mer le,**

**SIGNATURE**

**du responsable légal**